

N°	MOIS	ANNEE
02	NOVEMBRE	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi. Les débats sont retransmis en vidéo.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MME MURET, MME GIMENO, M BLONDEAU

Étaient absents excusés : MME SCHMIT a donné pouvoir à M. JONIEC
MME COURREGES a donné pouvoir à MME CHAVILLON
MME CLEMENCE a donné pouvoir à MME JOCIEC
M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Objet: DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 20 – BUDGET COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission finances en date du 13 octobre 2022

Vu l'achat du logiciel JVS périscol pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023

Considérant le besoin d'un apport de fonds en dépenses d'investissement sur le chapitre 20, Immobilisations Incorporelles, Madame le Maire demande au Conseil Municipal **de** prendre une décision modificative comme suit :

CHAPITRE	MONTANT BUDGETE AU BP 2022	ARTICLE A MODIFIER	SOLDE DE L'ARTICLE AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE
DI Chapitre 23 Immobilisations en cours	319 522,01 €	Art 2315 : Installation, matériel et outillage	165 535,78 €	-2 500,00 €
DI Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	Art 2051 Concessions et droits similaires	-1 924,80 €	2 000,00 €
DI Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	Art 2033 Frais d'insertion	1 500,00 €	500,00 €

Après en avoir délibéré **13 voix POUR**, le conseil municipal adopte la décision modificative ci-dessus,

Dit que la délibération sera envoyée à Mme la Sous-Préfète de Rambouillet et à Monsieur le comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON